

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Maintenance des systèmes de sécurité incendie » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire, constitué de 2 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et services » avec les membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 30 septembre 2021, Angers Loire Métropole coordonnateur du groupement de commandes, a lancé un appel d'offres, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, afin de répondre à des besoins de prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI).

La consultation est composée de 2 lots :

- lot n° 1 « Maintenance des systèmes de sécurité incendie de type A ou B »,
- lot n° 2 « Maintenance des systèmes de sécurité incendie de type C, D ou E ».

Les marchés sont conclus pour une période initiale de 2 ans à compter de leur notification.

Ils pourront être reconduits de façon tacite 2 fois par périodes successives de 2 ans.

La remise des offres a eu lieu le 2 novembre 2021.

À l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 29 novembre 2021, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- lot n° 1 « Maintenance des systèmes de sécurité incendie de type A ou B »
 - **OUEST MAINTENANCE SERVICE – sis 35760 MONTGERMONT**
- lot n° 2 « Maintenance des systèmes de sécurité incendie de type C, D ou E »
 - **INEO ATLANTIQUE – sis 49130 LES PONTS-DE-CE**

L'objet de cette délibération est d'autoriser Angers Loire Métropole, coordonnateur, à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- le budget principal au chapitre 011 « Charges à caractère général » - imputation 6156 « Maintenance »,
- les budgets annexes au groupe III « Dépenses afférentes à la structure » - imputation 61568 « Maintenance autres ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 29 novembre 2021 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

